



#webcreation avec la SACD

Faire des vidéos diffusées sur les plateformes gratuites (YouTube, Dailymotion...) vous confère un statut d'auteur. Avec la SACD, bâtie sur la devise « Unis et libres », vous bénéficiez des avantages liés au fait que vous êtes auteur.

RÉMUNÉRATION

Calculée sur les vues et complémentaire de la monétisation gérée par la plateforme.

EFFICACITÉ

Nous négocions les meilleurs accords avec les plateformes pour défendre vos intérêts.

FIABILITÉ

Un paiement de vos droits d'auteur tous les trimestres pour chacune de vos vidéos déclarée.

SERVICES +

Lieux de tournage, de montage, d'écriture... La SACD vous accompagne quand vous en avez besoin.

RENCONTRES

Masterclass, rencontres professionnelles, Coups de coeur cinéma, Café des auteurs... Tout est fait pour échanger.

Cinq bonnes raisons d'être membre SACD

RELATION DIRECTE

Pas besoin d'intermédiaire entre nous. Si vous avez une question, vous nous contactez. Si vous avez un problème, vous nous contactez. Si vous avez un doute, vous nous contactez...

CONSEIL

Parodie, utilisation de musique, droit de citation, images de monuments... Nous avons les réponses à vos problématiques.

CONTRATS

Notre équipe de spécialistes est à votre disposition pour vous expliquer, vous accompagner ou négocier à vos côtés.

APPELS A PROJETS

Fonds web-séries, Fonds SACD-OCS Signature sur les premières séries inédites, Fonds podcast... suivez nous sur Twitter, Facebook ou Instagram pour être alerté (@SACDParis).



MAISON DES AUTEURS

Plein de bureaux pour créer, une salle de projection pour visionner, des salles de réunion pour... *réunioner*, et un café pour rencontrer. La Maison des auteurs, c'est plein d'opportunités.

LE STUDIO

Quel que soit votre nombre d'abonnés, vous avez accès au Studio SACD pour tourner, monter, faire de la post-prod... Sur simple réservation, en journée ou soirée.

PROTECTION

Avant de faire circuler vos créations, vos vidéos, vos sketches, pensez à les protéger. Sur e-dpo.com, c'est simple et c'est en quelques clics.

TRANSPARENCE

Vivre de son travail, de ses créations est un enjeu essentiel pour chaque créateur. Les équipes de la SACD agissent au quotidien en France et en Europe pour garantir vos droits.

QUELLE RÉMUNÉRATION ?

Quel que soit le genre de votre vidéo, nous vous représentons et défendons votre rémunération, comme celle de tous les créateurs du web, dans les contrats que nous passons avec les plateformes. Votre rémunération est proportionnelle au nombre de vues de vos vidéos. Elle **s'ajoute** à la monétisation opérée par les plateformes.

Un seul tarif de rémunération aux vues

Nos spécialistes de la cellule web sont à votre écoute

Contactez-nous



webcreation@sacd.fr